DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le seize mai deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le sept mai deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHE-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Gérard MILCENDEAU, Jacky BETHUS, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Karine IRR, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Michel ALLEGRET, Mireille RICOLLEAU, Valérie JOSLAIN.

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Mission management environnemental, hygiène et sécurité

DÉLIBÉRATION N° 2018_31 DU 16/05/2018

OBJET : Projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier

VU le Code de l'environnement et notamment, l'article R214-8 ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°18-DRCTAJ/1-93 portant ouverture d'une enquête publique concernant le projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier (...);

VU l'arrêté inter préfectoral n°18-DRCTAJ/1-94 portant ouverture d'une enquête publique concernant le projet de raccordement électrique au continent du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier ;

VU la délibération n°2018_17 du 16 avril 2018 portant sur le projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu de de Noirmoutier ;

VU le courrier du 4 mai 2018 du Pôle contrôle de légalité de la Sous-Préfecture des Sables d'Olonne ;

Rapporteur: M. André RICOLLEAU, Maire

EXPOSÉ

Conformément aux arrêtés inter préfectoraux n°18-DRCTAJ/1-93 et n°18-DRCTAJ/1-94 du 28 février 2018, deux enquêtes publiques relatives au projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier se déroulent du 4 avril 2018 au 23 mai 2018 inclus. L'une concerne le projet de parc éolien et l'autre le raccordement électrique au continent du parc. Ces deux dossiers sont soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur ces demandes d'autorisation.

SaintJean de Monts

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix POUR, 3 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- DECIDE d'émettre un avis favorable relatif aux deux enquêtes en cours concernant le projet de parc éolien et son raccordement au continent ;
- ANNULE et REMPLACE la délibération n° 2018_17 du 16 avril 2018.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 17 mai 2018

Le Maire,



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.